

EVALUATION PROFESSIONNELLE

MODE D'EMPLOI

L'évaluation annuelle des fonctionnaires de police est un acte de management tendant à valoriser les compétences de chaque agent.

Cet acte, important pour l'évolution de la carrière de nos collègues, ne doit pas être utilisé comme un outil de pression par ceux qui souhaitent régler des griefs enfouis.

Comment ça marche ?

- L'entretien professionnel préalable est réalisé **UNIQUEMENT** par le N+1.
- Cet entretien est proposé a minima 8 jours avant, en concertation avec l'agent.
- Il se déroule pendant les heures de service de l'agent.
- Les appréciations littérales ne doivent pas être déconnectées de la note chiffrée.
- Les remarques sur l'état de santé, la référence à des traits de caractère sont interdits.
- Les distinctions en raison d'une appartenance quelconque sont discriminatoires.
- Un changement de grade et/ou d'affectation ne peut justifier une baisse de notation.



UNITÉ SGP POLICE FSPN, soucieux de vos droits, s'opposera à toutes formes d'irrégularités et portera systématiquement vos recours de notation devant les instances contentieuses.

Le seul syndicat de terrain qui défend les collègues !

